

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-033-17628/25/BM

■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative au financement par l'Etat et l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) et l'Etat de l'opération "Pôle d'Echanges Multimodal de Plan-de-Campagne aux Pennes-Mirabeau"

111125

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

La Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite « loi 3 DS » a réaffirmé l'échelon métropolitain dans la conduite stratégique de la politique publique majeure que constitue la mobilité pour le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui connaît une grande diversité de situations socio-économiques.

L'une des ambitions de cette Métropole des transitions est de tripler les investissements pour les mobilités en passant de 100 à 300 millions d'euros par an. Un objectif déjà inscrit dans le Plan de Mobilité adopté à l'unanimité en décembre 2021. Il s'agit de résoudre les problèmes que rencontrent toutes les grandes agglomérations : congestion routière, autosolisme, pollution de l'air etc. en y intégrant la dimension multipolaire qui fait la particularité de notre territoire et en accélérant les investissements pour rattraper le retard accumulé.

Par délibération n° MOB-003-12594/22/CM, en date du 20 octobre 2022, La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est engagée à prioriser, en accord avec l'Etat, dans le cadre du plan Marseille En Grand, les 15 projets favorisant la mobilité durable prévus au Plan de Mobilité métropolitain adopté par le Conseil Métropolitain du 20 décembre 2021. Ces 15 projets de transport en commun représentent un montant d'investissement de plus de 2 milliards d'euros.

L'Etat et l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France ont retenu dans la convention cadre n°Z221364COV une assiette subventionnable de près d'1 milliard d'euros et un financement de l'Etat en subventions directes de 256 millions d'euros courants. L'Etat s'était également engagé à apporter 744 millions d'euros d'avances remboursables pour accélérer l'avancement de ces grands projets.

L'Etat a informé la métropole Aix-Marseille-Provence que ce niveau de financement évoluait pour atteindre 500 millions d'euros en subventions directes. La métropole portant elle-même son emprunt.

La répartition financière inscrite dans cette convention n°Z230871COV fait donc l'objet d'un avenant.

L'opération "Pôle d'Echanges Multimodal de Plan-de-Campagne aux Pennes-Mirabeau" constitue l'un de ces 15 projets. La convention n°Z230871 délibérée le 15 décembre 2022 et signée le 25 mai 2023 définissait les modalités techniques, administratives et financières de la subvention de l'Etat, ainsi que le calendrier de réalisation de l'opération.

Le coût prévisionnel global de cette opération est évalué à 14 150 000,00 euros hors taxe.

Les dépenses éligibles au dispositif Marseille En Grand sont les dépenses portées par la Métropole évaluées à 6 500 000,00 euros hors taxe.

La participation de l'Etat est appelée à hauteur de 54 ,21 %, sur l'assiette subventionnable de 6 500 000,00 euros hors taxe, soit 3 523 350,00 euros hors taxe.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

COÛT GLOBAL	FINANCEUR	BASE SUBVENTIONNABLE	TAUX/BASE SUBVENTIONNABLE	MONTANT	TAUX/COÛT GLOBAL
14 150 000,00 €	Etat (Marseille En Grand)	6 500 000,00 €	54,21%	3 523 350,00 €	24,90%
	Département des Bouches-du-Rhône	7 350 000,00 €	21,77%	1 600 000,00 €	11,31%
	Métropole Aix-Marseille Provence (Autofinancement)	14 150 000,00 €	63,79%	9 026 650,00 €	63,79%

Le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux est actualisé. Le démarrage des travaux, initialement prévu mi-2024, est programmé au 1er février 2025. La date de mise en service, initialement programmée fin 2025, est repoussée au 31 mars 2027.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Transports ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La loi n° 2021-1900 de finances pour 2022, notamment son annexe « Etat B » s'agissant des crédits du programme « Infrastructures et services de transports » ;
- L'arrêté préfectoral des Bouches-du-Rhône n°13-2022-036 du 1er février 2022 portant approbation de la convention constitutive du GIP Mobilités ;
- La délibération TRA 038-5128/18/CM du 13 décembre 2018 portant création et affectation d'une Autorisation de Programme pour l'opération d'investissement du « Pôle d'échanges Multimodal de Plan de Campagne » ;
- La délibération TRA 002-7091/19/CM du 24 octobre 2019 portant approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement relative au « Pôle d'Echanges Multimodal de Plan de Campagne aux Pennes Mirabeau » ;
- La délibération MOB-003-12594/22/CM du 20 octobre 2022 portant approbation d'une convention de financement avec l'Etat, l'Agence de Financement des Transports de France portant sur le volet mobilité du plan Marseille en Grand ;
- La délibération MOB-007-12825/22/BM du 15 décembre 2022 portant Approbation d'une convention avec l'Agence de Financement des infrastructures de Transport de France et l'Etat relative à l'attribution d'une subvention d'investissement pour l'opération "Pôle d'Echanges Multimodal de Plan de Campagne aux Pennes Mirabeau" ;
- L'avenant à la convention n° Z221364COV délibéré Conseil de la Métropole le 05 décembre 2024.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de modifier la convention avec l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF), en termes de financement et de calendrier de réalisation de l'opération "Pôle d'Echanges Multimodal de Plan De Campagne aux Pennes-Mirabeau".

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant ci-annexé conclu entre le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) et la Métropole Aix-Marseille-Provence en vue de fixer les modalités et les conditions de financement de la réalisation de l'opération "Pôle d'Echanges Multimodal de Plan de Campagne aux Pennes-Mirabeau" pour un montant de 3 523 350,00 euros hors taxe.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Etat, de l'Agence de Financement des infrastructures de Transport de France (AFITF) ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention de financement ainsi que tout avenant susceptible d'amender ladite convention.

Article 4 :

La recette sera constatée en section d'investissement sur le budget annexe transports 2025 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence – opération d'équipement G120P20R01 - Nature 1311 - Code gestionnaire 7INDHT Segmentation opérationnelle 190609001R.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS